

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché de maitrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'un ensemble immobilier d'au minimum 24 logements locatifs sociaux sur l'îlot 3.3 de la ZAC des Marais à COUËRON (44)

Numéro du marché: MP24MOE05

Date et heure limites de réception des candidatures (DLRC): 13 septembre 2024 à 12h00

Date et heures limites de réception des offres (DLRO): 26 novembre 2024 à 12h00

Dates des auditions des soumissionnaires : Semaine 49

POUVOIR ADJUDICATEUR : HARMONIE HABITAT AYANT POUR MANDATAIRE LA SAS AVP PAYS DE LA LOIRE Siège : 8 av des Thébaudières BP 70344 44816 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Page 1 sur 13 Marché de maitrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'un ensemble immobilier d'au minimum 24 logements locatifs sociaux sur l'îlot 3.3 de la ZAC des Marais à COUËRON (44)

SOMMAIRE

| <u>1-</u> | <u>OE</u> | BJET DE LA CONSULTATION | 3 |
|-------------|-------------|---|------------|
| 1 | l.1 | Objet du marché et allotissement | 3 |
| 1 | L.2 | Mode de passation | 3 |
| 1 | l.3 | Durée du marché | 3 |
| 1 | L. 4 | Nomenclature CPV | 3 |
| 1 | L. 5 | Compétences minimales requises | 3 |
| <u>2-</u> | CC | ONDITIONS DE LA CONSULTATION | 4 |
| 2 | 2.1 | Variantes | 4 |
| 2 | 2.2 | Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) | 4 |
| 2 | 2.3 | Cotraitance | 4 |
| <u>3-</u> | Co | onditions d'accès à la commande publique | 5 |
| 3 | 3.1 | Lutte contre le travail illégal | 5 |
| 3 | 3.2 | Obligation d'emploi de travailleurs handicapés ou assimilés | 5 |
| 3 | 3.3 | Egalité professionnelle entre femmes et hommes | 5 |
| 3 | 3.4 | Traitement des données personnelles | 5 |
| 3 | 3.5 | Confidentialité et mesures de sécurité | 6 |
| <u>4-</u> | Co | ontenu du dossier de consultation | 6 |
| <u>5-</u> | pie | eces de CANDIDATURE | 6 |
| <u>6-</u> | CR | RITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES | 8 |
| <u>7-</u> | VI | SITE SUR SITE pour les candidats selectionnés | 8 |
| <u>8-</u> | pie | eces DE l'OFFRE | 8 |
| <u>9-</u> | me | odalites de remise des offres et des candidatURES | 9 |
| <u> 10-</u> | | DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 1 | <u> 1</u> |
| <u>11-</u> | | CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES 1 | L <u>1</u> |
| <u>12-</u> | | Documents à remettre par l'attributaire envisagé 1 | L2 |
| <u>13-</u> | | MODALITES DE SIGNATURE DE L'OFFRE | |
| <u>14-</u> | | RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES | L 2 |
| 15_ | | LITICE | 12 |

1- OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Objet du marché et allotissement

La présente consultation concerne la passation d'un marché de maitrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'un ensemble immobilier d'au minimum 24 logements locatifs sociaux sur l'îlot 3.3 de la ZAC des Marais à COUËRON (44).

Le marché n'est pas alloti. Il s'agit d'une mission globale qui n'est pas vouée à être répartie en plusieurs lots.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux en cours de validation. L'actualisation du RC aura lieu dans les jours à venir.

1.2 Mode de passation

La présente consultation est passée procédure avec négociation conformément aux dispositions de l'article L2124-3, et de l'alinéa 3 de l'article R.2124-3 du Code de la Commande Publique.

S'agissant d'une procédure restreinte, une phase préalable de sélection des candidatures est organisée dans les conditions fixées au présent règlement. Au maximum 3 candidats seront admis à soumissionner. Seuls les candidats admis à soumissionner seront autorisés à présenter une offre.

L'acheteur pourra librement recourir à une étape de négociation, qui pourra soit être unique soit se dérouler par phase successive ; la première phase de négociation s'effectuera avec au minimum 3 candidats.

L'acheteur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales en renonçant à la négociation.

1.3 Durée du marché

Le présent marché débute à la date de notification du marché au titulaire.

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est 48 mois soit 4 ans.

1.4 Nomenclature CPV

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description |
|----------------|-------------------------|
| 71200000-0 | Services d'architecture |

1.5 <u>Compétences minimales requises</u>

Les compétences minimales suivantes sont exigées des candidats :

Page 3 sur 13 Marché de maitrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'un ensemble immobilier d'au minimum 24 logements locatifs sociaux sur l'îlot 3.3 de la ZAC des Marais à COUËRON (44)

☑ Architecture avec compétence pour démarches et outils de communication maquette (physique et numérique) ☑ Paysage

☑ Acoustique ☑ Thermique avec compétence pour simulation thermique dynamique + confort d'été + étude héliodon et simulation d'ensoleillement

☑ Economie du bâtiment ☑ Déconstruction

☑ Structure ☑ Fluides ☑ Environnement avec compétence pour l'organisation du process de revente aux filières de réemploi et recyclage + charte chantier à faibles nuisances

☑ Voirie et réseaux

2- CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.2 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) : Mission OPC

Les soumissionnaires ont l'obligation de faire une proposition, sous peine de rendre leur offre irrégulière, pour la prestation supplémentaire éventuelle suivante :

| N° | Intitulé | Description détaillée |
|-------|---|-----------------------|
| PSE 1 | Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC) | |

2.3 *Cotraitance*

Les candidats peuvent constituer un groupement d'entreprises. Le groupement peut être solidaire ou conjoint. Il est conjoint lorsque chacun des prestataires, membre du groupement, n'est engagé que pour la partie du marché qu'il exécute. Il est solidaire lorsque chacun des prestataires est engagé financièrement pour la totalité du marché et doit pallier une éventuelle défaillance de ses partenaires.

La nature du groupement est précisée à l'acte d'engagement.

Le mandataire qui est obligatoirement l'architecte, est désigné à l'Acte d'engagement (AE). Il représente l'ensemble des membres vis-à-vis du Maître d'ouvrage, et coordonne les prestations des membres du groupement.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres.

Le mandataire représente les différents membres du groupement vis à vis du Maître d'ouvrage.

Page 4 sur 13 Marché de maitrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'un ensemble immobilier d'au minimum 24 logements locatifs sociaux sur l'îlot 3.3 de la ZAC des Marais à COUËRON (44)

A ce titre, il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour que les prestations du marché soient réalisées dans les conditions qu'ils prévoient, quand bien même un des membres du groupement serait défaillant. A ce titre également toute notification, tout courrier à destination du groupement ou de l'un de ses membres peut valablement lui être adressé. De la même façon le mandataire vise toutes les pièces établies par la maîtrise d'œuvre dès lors que celles-ci concernent l'application du marché (mémoires, réclamations, notes d'honoraires, demande d'agrément de sous-traitant(s), etc.)

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les bureaux d'études sont autorisés à soumissionner dans plusieurs groupements.

3- CONDITIONS D'ACCES A LA COMMANDE PUBLIQUE

3.1 Lutte contre le travail illégal

Pour être admis à concourir, le candidat ne doit pas :

- Avoir été sanctionné pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L. 8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du Code du travail, pour une durée de trois ans à compter de la date de décision ou du jugement ayant constaté la commission de l'infraction ;
- Avoir fait l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L.8272-4, R.8272-10 et R.8272-11 du code du travail.

3.2 Obligation d'emploi de travailleurs handicapés ou assimilés

Pour être admis à concourir, le candidat doit être en règle au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

3.3 Egalité professionnelle entre femmes et hommes

Le candidat ne peut soumissionner à un marché public :

- En cas d'infraction liée à une méconnaissance des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévues par les articles L.1142-1 et L.1142-2 du code du travail
- Si elle a fait l'objet d'une sanction depuis moins de trois ans, pour infraction constituée par toute discrimination ;
- En cas de non-respect de l'obligation de négociation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

3.4 Traitement des données personnelles

Les candidats s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (« le règlement européen sur la protection des données »).

Page 5 sur 13 Marché de maitrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'un ensemble immobilier d'au minimum 24 logements locatifs sociaux sur l'îlot 3.3 de la ZAC des Marais à COUËRON (44)

3.5 Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

4- CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier peut être téléchargé gratuitement sur <u>https://marches.harmoniehabitat.fr/entreprise</u> et contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC)
- Fiche programme
- CPAUP général ZAC des Marais
- Fiche de lot

Ces documents doivent être acceptés sans aucune modification et dans leur intégralité. La participation à cette consultation vaut acceptation de tous les documents dans leur intégralité.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique (clef usb, cd rom etc...) ne sera acceptée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des candidatures/offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats/soumissionnaires ayant retiré le dossier initial. Les candidats/soumissionnaire devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats/soumissionnaire, la date limite de réception des candidatures/offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5- PIECES DE LA CANDIDATURE

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|--|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 ou DC2 | Non |
| Dans le cas où le candidat fourni une simple lettre de candidature, il devra produire une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail; | |
| Extrait KBIS datant de moins de trois mois | Non |
| Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ou procédure équivalente pour les candidats étrangers | Non |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Page 6 sur 13 Marché de maitrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'un ensemble immobilier d'au minimum 24 logements locatifs sociaux sur l'îlot 3.3 de la ZAC des Marais à COUËRON (44)

| Libellés | Signature |
|---|-----------|
| Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi | Non |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels en cours de validité | Non |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois (3) derniers exercices disponibles | |

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Renseignements concernant les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|-----------|
| Présentation de l'équipe et de ses membres (2 feuilles = 1 recto/1 verso) | Non |
| | |
| Approche méthodologique (3 feuilles = 2 recto/1 verso) | Non |
| Références de complexité équivalente (opération en cours – PC obtenu – ou livrée depuis | s Non |
| moins de 5 ans). Les références comporteront les informations suivantes (formalisme à | |
| respecter obligatoirement 2 feuilles 1R1V A4 maximum par référence) : | |
| o Nom du/des maitre(s) d'ouvrage, | |
| o Programme (avec détail des surfaces shab/sp), | |
| o Année de sa réalisation ou état d'avancement (si en cours) | |
| o Missions effectuées et honoraires (en % du coût travaux), | |
| o Caractéristiques environnementales, | |
| o Coût de travaux en distinguant construction et VRD-Paysage (global et à la shab) | |

Pour chaque référence fournie, il est demandé de respecter obligatoirement 2 feuilles 1 recto/1verso au format A4 maximum.

Chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des renseignements demandés au titre des capacités juridiques, financières, techniques et professionnelles. Seuls l'architecte mandataire et le BE portant la mission réemploi-recyclage-faible nuisance, doivent fournir les pièces demandées au titre des capacités techniques et professionnelles. Il est rappelé que l'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale : il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché public.

6- CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Les critères de sélection des candidats sont les suivants :

| Critère | Sous-critère | Pondération Critères principaux | Pondération Sous-critères |
|---|--|------------------------------------|------------------------------|
| Moyens et méthodes | | 40 | |
| | Identification de l'équipe, dont les membres sont nommément présentés et leurs compétences au sein de la cellule projet mises en lien avec les objectifs du programme. | | 20 |
| | Approche méthodologique tenant compte notamment des éléments suivants : compréhension du contexte urbain, architectural et paysager ; enjeux et spécificité du programme, cadre multipartenarial, contexte de contrainte économique forte. | | 20 |
| 3 Références pour l'architectes (capacité du candidat à traiter des opérations similaires) | | 60 | |
| | Opération de logements collectifs en ZAC et/ou cadre multipartenarial > 20 logements | | 12 |
| | Programme de logements locatifs sociaux | | 12 |
| | Mise en évidence des qualités d'usage et de plan des logements | | 12 |
| | Opération avec approche environnementale ambitieuse (volet énergétique et carbone) (positionnement au regard de la norme en Vigueur) | | 12 |
| 2 Références pour BE réemploi-recyclage-faible nuisance(capacité du candidat à traiter des opérations similaires) | BET référence n°1 / réemploi recyclage faibles nuisances | | 6 |
| | BET Référence n°2 / réemploi recyclage faibles nuisances | | 6 |

Dans le cadre de cette première phase de la procédure, il sera procédé au choix de 3 candidats maximum admis à soumissionner.

7- VISITE SUR SITE POUR LES CANDIDATS SELECTIONNES

La visite sur site est vivement recommandée. La date de la visite sur le site est envisagée le 7 novembre 2024, elle sera confirmée aux 3 candidats sélectionnés dans l'invitation à soumissionner au moment de la phase offre. Une inscription des candidats sera nécessaire par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation des marchés.

Page 8 sur 13 Marché de maitrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'un ensemble immobilier d'au minimum 24 logements locatifs sociaux sur l'îlot 3.3 de la ZAC des Marais à COUËRON (44)

8- PIECES DE L'OFFRE

Les candidats admis à présenter une offre à l'issue de la phase de sélection des candidatures devront présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- (A) L'Acte d'Engagement (AE) dûment renseigné et complété;
- (B) Une proposition de forfait de rémunération inscrite dans le tableau des honoraires annexé à l'acte d'engagement,
- (C) Une note abordant les points suivants sera produite (10 feuilles A4 = 5 recto/5 verso) : Compréhension du site et de ses enjeux, premières intentions en matière de conception du bâtiment permettant d'appréhender son implantation, sa volumétrie, son rapport à l'espace public, sa matérialité, ainsi que les qualités des logements. (Le rendu prendra la forme d'une faisabilité architecturale restituée sous la forme de croquis (2 vues imposées 1 depuis la coulée verte et 1 depuis la rue JC Maisonneuve), schémas (principe d'implantation du bâtiment montrant son rapport aux extérieurs et l'organisation des accès) et images de référence appartenant ou non à la production de l'agence. Aucune perspective demandée ni prise en compte), note de compatibilité des intentions de projet exprimées avec l'enveloppe prévisionnelle fournie.

Le dossier de consultation remis aux candidats en phase offre comprendra les pièces complémentaires suivantes (liste non exhaustive) :

- L'Acte d'engagement et ses annexes,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- La fiche programme actualisée
- Un relevé complet de géomètre
- Un diagnostic Produit Equipement Matériaux Déchets
- Le cahier des prescriptions Energie Environnement

9- MODALITES DE REMISE DES OFFRES ET DES CANDIDATURES

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception indiquées sur la page de garde du présent document, pour les candidatures, et dans la lettre d'invitation à soumissionner pour les offres.

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats. Les échanges se font exclusivement par l'intermédiaire de la plateforme des marchés de Harmonie habitat.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre et de la candidature. Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre et leur candidature.

Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur https://marches.harmoniehabitat.fr/entreprise.

Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Page 9 sur 13 Marché de maitrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'un ensemble immobilier d'au minimum 24 logements locatifs sociaux sur l'îlot 3.3 de la ZAC des Marais à COUËRON (44)

Si le soumissionnaire adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des candidatures/offre.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être déposée à l'adresse suivante : 8 avenue des Thébaudières à Saint-Herblain.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse précité et portera les mentions suivantes :

Le fichier contenant tous les documents listés à l'article du présent règlement relatif au contenu du dossier de présentation des candidatures et des offres doit être compressé au format .zip.

Les documents contenus doivent être présentés dans l'un des formats suivants :

- format Word (« .doc ») ou (« .docx ») (version Word 2016 et antérieures)
- format acrobat (« .pdf ») (version Acrobat Reader XI et antérieures)
- format Excel (« .xls » ou « .xlsx ») (version Excel 2016 et antérieures)
- format RTF (« .rtf »)

Ces documents sont nommés « nom_fichier.extension » où :

- « nom_fichier » correspond au libellé du document exemple : MT (pour mémoire technique), AE (pour acte d'engagement) etc.... Les libellés ne devront contenir ni espace, ni accent
- «.extension » correspond au format utilisé exemple : .pdf, .doc, etc....

Les diminutifs explicites (exemple AE pour Acte d'Engagement, MT Mémoire Technique, BP, CCP...) et les noms de fichiers courts sont à privilégier (viser un maximum de 40 caractères extensions comprises). Le candidat/soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus. La signature électronique de l'acte d'engagement par le soumissionnaire n'est pas demandée au moment de la remise de l'offre.

Après attribution, les soumissionnaires sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Le candidat/soumissionnaire est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme du profil acheteur (https://marches.harmoniehabitat.fr/entreprise). Sur cette plateforme, le candidat/soumissionnaires pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais).

Page 10 sur 13 Marché de maitrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'un ensemble immobilier d'au minimum 24 logements locatifs sociaux sur l'îlot 3.3 de la ZAC des Marais à COUËRON (44)

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail valable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

En cas de problème, vous pouvez contacter l'assistance en ligne de la plateforme du profil acheteur. Elle est

disponible à tout moment lorsque vous naviguez sur la plate-forme en cliquant sur l'icône lien https://marches.harmoniehabitat.fr/entreprise/aide/assistance-telephonique.



10- DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

11- CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES

Conformément à l'article R2152-7 du Code de la commande publique, le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura présenté *l'offre économiquement les plus avantageuses* appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous selon la pondération suivante :

| Critères* | Sous-critères | Pondération (%) Critères principaux | Pondération (%) Sous-critères |
|----------------------|---|---|----------------------------------|
| Prix des prestations | | 40 | |
| Valeur technique | | 60 | |
| | Compréhension et lecture pertinente du projet et des enjeux du programme | | 15 |
| | Clarté, cohérence et intérêt des intentions exprimées pour le projet d'ensemble | | 15 |
| | Intention portée à l'échelle du logement | | 10 |
| | Approche méthodologique (modalités de communication autour du projet et mise en œuvre du volet déconstruction/recyclage/chantier à faibles nuisances) | | 10 |
| | Identification des contraintes financières en première approche | | 10 |

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise pourra être invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Une audition des soumissionnaires est prévue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique selon les conditions et délais prévus dans le courrier indiquant au candidat qu'il est retenu à titre provisoire.

Si le soumissionnaire retenu ne peut produire les documents demandés, dans le délai imparti à compter de la date de réception du courrier, son offre pourra être rejetée. Le pouvoir adjudicateur présentera alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

12- PRIMES

Les candidats non-retenus à l'issue de la phase offre seront indemnisés à hauteur de 2 500 euros HT.

13- DOCUMENTS A REMETTRE PAR L'ATTRIBUTAIRE ENVISAGE

L'attributaire envisagé recevra un courrier lui précisant les documents complémentaires qu'il doit fournir au pouvoir adjudicateur et lui indiquant les modalités et les délais de remise des documents en question.

Si le soumissionnaire retenu ne peut produire les documents demandés, dans le délai imparti à compter de la date de réception du courrier de demande, son offre pourra être rejetée. Le pouvoir adjudicateur présentera alors la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

14- MODALITES DE SIGNATURE DE L'OFFRE

Sauf mention expresse contraire, les pièces de candidature et d'offre **n'ont pas à être remises signées**. Le marché transmis par voie électronique sera signé par le seul attributaire.

L'acheteur précisera ultérieurement par courrier si la signature du marché sera manuscrite ou électronique.

Le mandataire d'un groupement devra fournir les pouvoir l'autorisant à agir au nom et pour les comptes des autres membres.

15- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur dont l'adresse URL est la suivante https://marches.harmoniehabitat.fr/entreprise

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de dépôt.

Une réponse pourra alors être adressée, à toutes les entreprises identifiées ayant retiré le DCE, 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des candidatures/offre.

Page 12 sur 13 Marché de maitrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'un ensemble immobilier d'au minimum 24 logements locatifs sociaux sur l'îlot 3.3 de la ZAC des Marais à COUËRON (44)

16- <u>LITIGE</u> La juridiction compétente est la juridiction de l'ordre judiciaire du lieu du siège du Maître d'Ouvrage. Le recours à un comité consultatif de règlement amiable, à la conciliation ou à la médiation est facultatif.